

# **REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION FRANCE**

## **LASER RC (AFLRC)**

*Version du 8 septembre 2018*

Le règlement intérieur vient compléter les statuts de l'association. Il précise comment est élaboré le classement national des coureurs.

### **1- Saison de navigation**

La saison de l'année N démarre après le National de l'année N-1 et court jusqu'au National de l'année N.

### **2- Organisation du calendrier des régates**

Les régates sont organisées soit par les clubs de la Fédération Française de Voile (régates inscrites au calendrier fédéral), soit directement par des membres de l'association (régates non inscrites au calendrier fédéral).

Le calendrier (dates et lieux) des régates prises en compte pour l'élaboration du classement national des coureurs de la saison est validé lors de l'assemblée générale. Des modifications et ajouts sont possibles tout au long de la saison, dans la mesure où cela peut permettre à un plus grand nombre de coureurs de participer.

Le National se déroule, si possible, le 1er week end de septembre de chaque année. Chaque adhérent est invité à proposer au responsable du bureau de l'association, en charge de l'organisation des régates nationales et internationales, un lieu ou un club pour son organisation.

En dehors du calendrier des régates comptant pour le classement national des coureurs, chaque adhérent est libre d'organiser des régates pour faire la promotion de la classe.

### **3- Classement national des coureurs**

Pour participer et être classé à une régate du calendrier, le skipper doit être à jour de sa cotisation annuelle.

Un skipper peut participer à toutes les régates de son choix sur le territoire national.

Une régate est validée à partir de 5 participants membres de l'AFLRC.

Le nombre de points obtenus à une régate est fonction de la place et du nombre de participants, que ces participants soient adhérents ou non, par application du « UKRCLA TRAVELLERS' TROPHY POINTS LOOK-UP TABLE » (100points au premier, 10 points au dernier, et répartition linéaire entre 100 et 10 pour les autres classés).

Un skipper étranger, non membre de l'association, peut participer aux régates françaises, en accord avec les mesures d'assurance demandées par l'organisation.

Le classement national des coureurs comptabilise les points obtenus sur les 6 meilleures régates du calendrier et les points obtenus au National.

Les régates du calendrier, hors National, sont affectées du coefficient 1. Le National est affecté du coefficient 4. Le nombre de points maximal que l'on peut obtenir sur une saison est donc de 1000.

Tous les skippers adhérents peuvent participer au National dans l'ordre du classement national et dans la limite du nombre maximum de participants proposé par l'organisateur.

Le classement national des coureurs final de la saison N-1 détermine l'ordre de sélection des skippers pour les épreuves internationales de la saison N.